

Planification du dispositif ambulancier

Dans sa proposition d'ajustement de la planification du dispositif ambulancier de décembre 2019 basée sur les chiffres d'interventions 2018, l'OCVS avait mis en évidence deux régions pour lesquelles des mesures étaient souhaitables : il s'agissait du val d'Entremont et de la région de Loèche, Rarogne Ouest et Lötschental.

Effectivement, les délais de réponse y sont environ une fois sur trois à plus de 30 minutes alors qu'ils devraient être inférieurs à 20 minutes dans le 90% des cas.

Le pourcentage relatif à ce critère qualitatif est d'autant plus important à souligner que pour chacune de ces deux régions, il concerne plus de 200 interventions pendant la nuit à Sembrancher et pendant la journée dans la région de Loèche, Rarogne Ouest et Lötschental.

Tenant compte de ce qui précède et des critères déterminant la proposition d'ajustements d'éléments complémentaires au sein du dispositif ambulancier, l'OCVS avait proposé la mise en place d'un Rapid Responder dans chacune de ces deux régions.

Finalement, dans sa décision de juin 2020, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place une ambulance de 12 heures la nuit à Sembrancher venant ainsi compléter le dispositif déjà existant la journée. Il a aussi décidé de la création d'une nouvelle base dans la région de Loèche, Rarogne Ouest et Lötschental qui sera exploitée uniquement en journée

La mise en œuvre de ces décisions prend quelques mois et nous pouvons raisonnablement nous attendre à la voir débiter au mieux, à la fin de l'année 2020.